



Offre d'achat accepté et annulation au bout de 3 mois

Par KBG

Bonjour,

J'ai fait reçu une offre d'achat via mon agent immobilier le 12 avril 2021 que j'ai accepté et remis par mail en retour le même jour.

Les notaires ont été sollicités et le notaire de l'acheteur malgré qui soit un peu long à finir par envoyer un premier projet de la promesse de vente le 15 juin 2021, donc 2 mois après.

Vu que les délais étaient longs l'acheteur a annulé l'achat et son notaire a clos le dossier.

L'acheteur fait aussi le mort, j'ai juste des copies de mails venant de son notaire qui informe l'agent immobilier que le dossier est clos et venant de l'acheteur informant l'agent immobilier qu'elle a annulé l'achat

Mes questions sont :

Est-ce qu'il est possible de réclamer des indemnités sachant qu'il y a eu une offre d'achat signée par les deux parties ?

Si oui j'aimerais connaître la procédure svp.

Si non : comment puis-je lui faire un courrier d'annulation, car elle fait actuellement la morte et je ne peux donc pas remettre mon bien en vente. Car elle peut ensuite me réclamer aussi des indemnités, elle c'est permise de m'en informer.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement

Par ESP

Bonsoir

Pour une telle procédure, possible mais à l'issue non certaine, il faut contacter un avocat en droit de l'immobilier.